

Rennes, le 18 décembre 2024

Service architecture et développement durable  
Affaire suivie par Christophe Grange, conseiller  
Téléphone : 02 99 29 67 73  
Courriel : architecture.bretagne@culture.gouv.fr

**Le Préfet**  
à  
**Madame la Maire**  
Hôtel de Ville  
2 rue du Cheval Blanc  
35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

**Objet : Site patrimonial remarquable (SPR) de LA GUERCHE-DE-BRETAGNE  
Projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)  
Avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture du lundi 16 décembre 2024**

Madame la Maire,

Lors de sa séance du 16 décembre 2024, la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) a émis un avis favorable à la transformation du règlement AVAP en plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP), futur outil de gestion du site patrimonial remarquable (SPR) de LA GUERCHE-DE-BRETAGNE, créé le 19 mai 2006.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application de l'article L.631-4 du Code du Patrimoine et dans les conditions définies au chapitre III du titre II du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement.

Conformément au 4<sup>e</sup> de l'article R.123-8 du Code de l'Environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice régionale des affaires culturelles

  
**Isabelle CHARDONNIER**

Copies à :

Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales (par messagerie)  
Madame la Cheffe de l'UDAP d'ILLE-ET-VILAINE (par messagerie)